

Le Conseil Municipal

Pour le donner suite par M. G. Pringipal concernant le renouvellement du mandat ordonné de l'établissement

qu'il aura favorable de la Commission des finances

decide

- de donner un avis favorable à la demande présentée.

dit

- que la dépense prévue est engagée au cours de l'année 1958.

demande

de M. Goussier député de l'éducation nationale de Lion-rouge de la Haute-Savoie, celle dépense sera décaissée au budget primitif de 1958

Approuvé à l'unanimité

M. Bachevalier avait souligné que celle dépense de l'ordre de 800.000 francs est

engagée sans vote préalable

IV. Bibliothèque Constitution d'un comité d'achat

M. Bourget rappelle que lors de la précédente séance le 10 novembre M. Chombrin

avait demandé la constitution d'un comité chargé d'acquiescer aux vœux pour la bibliothèque

Municipale dans le cadre des crédits affectés. Il est proposé de constituer un comité pour

deux délégués du Conseil Municipal, M. Goussier et M. Bachevalier, 3 membres de

l'enseignement M. de la Roche et M. de la Roche, M. Charlier de la Roche et au 5

autres membres de la Bibliothèque présents par M. Pierre Collin

Le Conseil Municipal décide

- l'achat d'un comité d'achat qui sera constitué et procédera à l'acquisition d'

du 26/12/1955

56166